

PROJET ETABLISSEMENT

2024 - 2027



**ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DE VAULX
RUE DES ABLIAUX
7536 VAULX
Bureau : 069 235 601
GSM : 0498 907 643
Mail : ecole.jeannot@tournai.be**

Le portrait de l'école.

Au cœur du village, c'est dans un cadre familial que chaque enfant est accueilli par le personnel et les camarades.

L'école dispose d'un grand jardin verdoyant et ombragé permettant aux enfants de pique-niquer par beau temps et de jouer ainsi que de 2 cours entièrement clôturées dans lesquelles ils peuvent s'amuser en toute sécurité. Des jeux peints au sol leur procurent des loisirs pendant le temps de récréation.

Les classes de cours sont spacieuses et très lumineuses. Chaque classe dispose d'un mobilier adapté aux enfants et d'une bibliothèque.

Pour la pratique des activités d'éducation physique et de psychomotricité, l'école est dotée d'une salle avec équipements adaptés aux différentes disciplines proposées.

En partenariat avec le « Pas du Roc » situé devant l'école, les enfants peuvent s'adonner à des activités sportives, avec leur professeur d'éducation physique.

Un réfectoire spacieux est aménagé pour le bien-être des enfants.

L'école se situe à proximité des axes routiers qui mènent à Tournai, à Leuze et à Antoing et est donc facilement accessible. A deux pas derrière le plus grand centre commercial de la Ville, un accès permet de rejoindre facilement notre école.

Un arrêt de bus situé devant l'école permet d'accéder facilement à l'école. Le parking aisé en face de l'école est gratuit.

Notre école spacieuse et lumineuse près de chez vous, l'école du village derrière les grands magasins, l'école du village près des grands axes routiers, l'école du village qui permet d'éviter les embouteillages des grandes villes et qui permet aux enfants de passer leurs journées dans un environnement calme et au bon air, c'est ici !

FOCUS SUR LA LECTURE POUR LE PLAISIR DE LIRE ET
ENRICHIR LE VOCABULAIRE, MANIPULER LES GRANDEURS
ET EXPERIMENTER LES SCIENCES

« Je vous demande d’être un scientifique
amoureux des lettres et un littéraire curieux des
sciences. »

André Maurois

« Lire, c’est voyager ; voyager, c’est lire »

Victor Hugo

Dans notre école, nous attachons une
importance particulière aux valeurs ayant trait
à l’entraide, au bien-être, à la tolérance et au
respect de l’être humain et de
l’environnement.



A. Donner un sens aux apprentissages

L'enfant développera ses compétences, le plus souvent possible, au départ de situations de vie ainsi qu'une aptitude et un plaisir à communiquer.

Il sera un enfant "acteur", confronté à la résolution de problèmes vrais et s'impliquera dans la recherche.

Il pourra ainsi acquérir des compétences solides et transférables :

- ✓ Savoir parler, écouter, lire et écrire
- ✓ Saisir l'information
- ✓ Traiter l'information
- ✓ Mémoriser l'information
- ✓ Utiliser l'information
- ✓ Communiquer l'information

Aider les élèves à développer des stratégies efficaces pour traiter l'idée principale du texte, pour le résumer, pour en reconnaître la structure, pour savoir l'annoter et l'analyser.

Actions concrètes :

Ateliers lecture par niveau et non par âge

Ateliers écriture par niveau et non par âge

Productions d'écrits par la dictée à l'adulte

Période de remédiation et de dépassement en classe

Travail renforcé en tenant compte des problématiques des épreuves externes

Lecture active dans le but de réaliser des activités telles que recettes

Maintien et développement de la bibliothèque de classe et le coin lecture

Variation des types de lecture, des lectures et des livres

La lecture au service de l'art, de la lecture et des sciences.

Esprit d'entreprendre et de créativité par la création d'un livre

B. Assurer la continuité

Pour permettre à l'enfant de parcourir sa scolarité de manière continue, étape par étape, la cohérence et la continuité intra et inter-cycles sont de rigueur.

Actions concrètes :

Tenue d'un dossier individuel de chaque élève et concertation entre enseignant pour un éventuel changement de niveau

Cycle 5/8 qui permet le passage entre la section maternelle et la section primaire
Construction des référentiels collectifs et individuels évolutifs

Partage du matériel de manipulations répondant aux besoins de chaque enfant.

Enrichissement du vocabulaire des enfants. Exemple : Proposition de types d'activités similaires dans chaque classe, telles que « le mot du jour », la mise en place d'un référentiel de vocabulaire transmis d'année en année portant sur les différents thèmes et projets

Lecture de livres par une autre enseignante

Apprentissage de la création et de l'utilisation des tables de matières

Organisation des concertations, en équipe, en cycle pour partager les expériences de classe (Pédagogie, relationnel ...)

Organisation de séances de jeux éducatifs et de coopération



C. Favoriser la réussite de tous les élèves

Notre école est ouverte à tous sans distinction sociale et économique : elle accorde une sollicitude équitable à tous les enfants.

C'est en tenant compte des capacités, du potentiel de chaque enfant et en proposant des activités adaptées et motivantes que nous y arrivons.

Actions concrètes :

Variation des organisations de travail : individuel, binôme, groupes de besoins ...

Création de groupes d'entraide entre les enfants

Utilisation des évaluations afin d'ajuster les apprentissages

Échanges nombreux entre collègues sur difficultés rencontrées

Construction en continuité du dossier pédagogique de l'élève

Pratiques de différenciation

Individualisation des apprentissages

Apprentissage de la gestion du temps par l'élève

Activités artistiques telles que le bricolage

Lecture libre grâce à la nouvelle bibliothèque

Collaboration avec les partenaires extérieurs : PMS, logopèdes...

Collaboration avec des bénévoles, en fonction des offres reçues : enseignants à la retraite...

Collaboration avec les parents en matière de soutien à apporter : surveillances des devoirs, suivi des demandes formulées par l'équipe éducative, du PMS, du PSE ...

Collaboration avec des enseignants en fonction pour apporter un soutien spécifique aux enfants : Organisation de périodes de renforcement, d'accompagnement, ou d'adaptation en vue d'acquérir la connaissance et la maîtrise de la langue de l'enseignement et de la culture scolaire (tant que la FWB octroie des subventions)
Elaboration du dispositif Fla

D. Contribuer à l'éducation de l'enfant dans le respect de lui-même, des autres, de son environnement et de son patrimoine

Notre école est le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on éduque, où l'on joue et où l'on apprend à vivre ensemble, dans un climat de confiance et de dialogue.

Actions concrètes :

Ramassage de piles

Préparation d'un repas équilibré (au service des apprentissages tels que la lecture d'une recette, la création d'affiches, la rédaction d'une lettre aux parents...

Déjeuner bio-équitable

Promenades automnales et printanière dans le but de découvrir la nature sous toutes les saisons : éveil scientifique

Activités intergénérationnelles telles que la fête des grands parents, correspondance épistolaire (et dessins) ou visite dans un home pour personnes âgées

Sensibilisation aux stéréotypes et préjugés dès le plus jeune âge via des albums, des contes et des « box à thèmes » à emprunter à la bibliothèque communale



E. La communication avec les parents

Notre école privilégie une communication efficace entre tous les acteurs et partenaires, propose un climat convivial, ouvert aux parents dans le respect de chacun.

Différents outils de communication sont utilisés : journal de classe, farde ou cahier de communication, téléphone, ordinateur (courriel).

Actions concrètes :

Communication à destination des parents via le journal de classe pour les primaires et via la farde de communications ou le cahier pour les maternelles

Organisation de réunions d'information: en début d'année lors d'une réunion par classe, dans le courant de l'année lors d'une réunion individuelle et une réunion en fin d'année. Mais aussi à la demande des parents

Utilisation par les parents des différents outils de communication mis à leur disposition

Invitation des parents en tant que personnes ressources (aide lors d'activités extérieures, utilisation des potentialités et spécificités dans des activités scolaires, etc.)

Informations sur la vie de l'école et sur les activités réalisées en classe ou à l'extérieur sur la page Facebook et le groupe privé



F. Accueil des enfants à besoins spécifiques dans le cadre de l'intégration dans l'enseignement ordinaire.

Accueil des enfants à besoins spécifiques dans le respect du décret.

Actions concrètes :

Selon les besoins spécifiques des enfants accueillis, mise en place d'aménagements raisonnables, en collaboration avec les écoles partenaires et le PMS

Quelques exemples d'aménagements possibles:

Aménagements de l'espace-classe en fonction des besoins spécifiques de l'enfant

Utilisation de certains supports d'apprentissages adaptés aux besoins spécifiques de l'enfant

Proposition de matériel spécifique

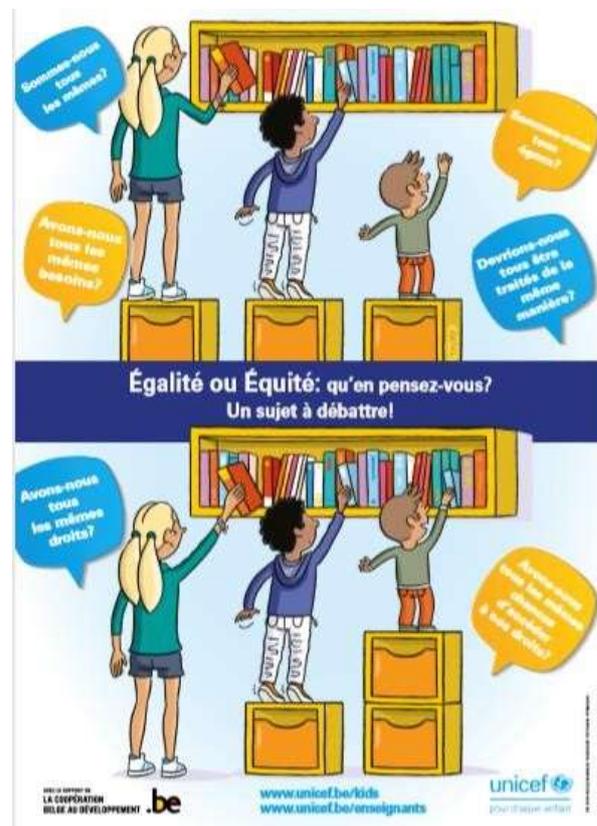
Evaluations adaptées

Mise en place de stratégies qui permettent à l'enfant d'utiliser son matériel en autonomie

Collaboration au sein de la classe avec des aides extérieures (asbl ...)

Création des groupes d'entraide entre les enfants

Prise en charge individuelle possible en cas de besoin



(Dessins de Thiry © UNICEF Belgique)

G. Le passage primaire-secondaire

Par des activités diverses, nous préparons les enfants au passage du primaire vers le secondaire.

Actions concrètes :

Salon des études SIEP

Informations et conseils d'orientation d'études donnés par le PMS aux élèves de 6^e année primaire

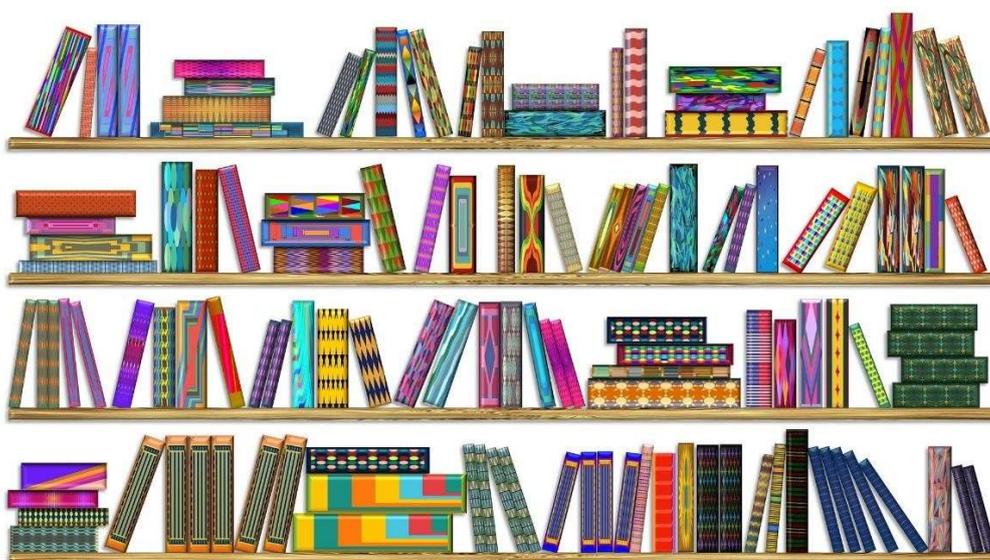
Projet de correspondance avec une école secondaire : piste à exploiter

Projet de participation à des jeux organisés par des écoles secondaires, en fonction de l'offre

Eveil aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes extérieures de façon ponctuelle ou selon le projet en cours

Projet de Rallye-lecture en fonction de propositions faites par une école secondaire

Apprentissage d'une langue autre que le français et, principalement, de communiquer dans cette langue. Choix du P.O. pour notre école : le néerlandais



H. Maintien d'un élève dans l'année

Dès le début de l'année scolaire, l'équipe pédagogique met en place et adapte pour l'élève maintenu un dispositif spécifique de différenciation et d'accompagnement personnalisé.

Ce dispositif spécifique est élaboré en tenant compte :

- 1° des éléments identifiés comme devant faire l'objet d'un renforcement lors de la délibération de l'équipe pédagogique dans l'enseignement fondamental ;
- 2° d'une évaluation collective du dispositif spécifique mis en place l'année précédente.

Ce dispositif spécifique peut prévoir des aménagements de la grille horaire individuelle de l'élève maintenu.

Actions concrètes :

A chaque fin d'année scolaire, pour tous les élèves :

- * Organisation d'un conseil de classe qui détermine si l'enfant a toutes les compétences nécessaires pour poursuivre sa scolarité dans l'année supérieure.
- * Au terme de l'année scolaire, l'équipe pédagogique peut décider de maintenir un élève dans l'année. La décision de maintien est prise au terme d'une délibération associant les membres de l'équipe pédagogique en charge de l'élève et un membre du centre PMS

Au cours de l'année complémentaire :

- * Mise en place d'un dispositif spécifique de différenciation et d'accompagnement personnalisé tel que, par exemples, l'organisation d'activités spécifiques avec d'autres groupes du même cycle en fonction des besoins de l'enfant, l'aménagement de la grille horaire individuelle de l'élève maintenu.
- * Tenue d'un dossier de suivi pédagogique de l'élève.
- * Les dispositifs spécifiques sont mentionnés dans un dossier accompagnant l'élève.
- * Evaluation régulière et si nécessaire ajustement du dispositif de différenciation et des modalités de l'accompagnement personnalisé tout au long de l'année.

I. Mode de communication sur les frais réclamés en cours d'année

1. Estimation des frais

Au début de l'année scolaire ou au moment de l'inscription de l'élève, l'école fournit aux parents d'élèves ou à la personne investie de l'autorité parentale, une estimation du montant des frais scolaires réclamés et leur ventilation.

2. Décomptes périodiques

Les décomptes périodiques sont transmis par écrit aux parents 3 fois par an.

Ceux-ci peuvent couvrir une période allant d'un mois à quatre mois.

Ces décomptes détaillent au minimum pour chacun des élèves l'ensemble des frais scolaires réclamés, leurs montants, leurs objets et le caractère obligatoire ou facultatif de ceux-ci, et mentionne les modalités et les éventuelles facilités de paiement.

3. Mode de paiement :

Par virement bancaire ou en liquide directement à l'enseignante de l'enfant contre un reçu (d'adulte à adulte). Tout montant excédant cinquante euros pourra, à la demande des parents, être échelonné sur plusieurs décomptes périodiques.

Le montant total à verser ainsi que les modalités de l'échelonnement sont également communiqués par écrit.



1. Le langage au cœur des apprentissages (M1 à P6)

- ✓ Aménagement et organisation d'un coin lecture en classe et gestion de la bibliothèque par les enfants.
- ✓ Visite à la bibliothèque de Tournai.
- ✓ Mise en place d'un moment lecture (15 minutes).
- ✓ Création d'un livre avec la classe et/ou en partenariat primaires maternelles.
- ✓ Organisation d'ateliers lecture de la M3 à la P6.
- ✓ Initiation à la conscience phonologique via les Alphas.
- ✓ Découverte du graphisme à travers la peinture (ateliers graphiques) « vers l'écriture »
- ✓ Lecture d'histoires par l'enseignant le plus régulièrement possible pour donner l'envie et le plaisir de lire et de découvrir des histoires
- ✓ Organisation de petits rallyes lecture avec des livres adaptés au niveau des enfants
- ✓ Participation à des petits défis écriture : raconter son week-end/ses vacances, exprimer ses sentiments en une phrase, décrire une personne, un objet, découvrir la recette, écrire des lettres (à Saint Nicolas, Père Noël...)
- ✓ Lecture pour agir : réalisation de recettes, d'une activité artistique, d'un mode d'emploi, d'une règle de jeu par le biais de fiches.
- ✓ Création d'un référentiel de vocabulaire.
- ✓ Mise en place d'un rituel du mot du jour afin d'enrichir le vocabulaire.
- ✓ Apport d'un livre de la maison.

2. Grandeurs

- ✓ Mise en commun des termes spécifiques utilisés et construction d'un référentiel avec les enfants.
- ✓ Mise en place d'activités pour que les enfants puissent vivre les grandeurs de manières concrètes au travers d'activités culinaires, artistiques, corporelles, de jeux en utilisant les différents espaces de l'école.

3. Eveil scientifique

- ✓ Création d'ateliers scientifiques et installation du parrainage entre enfants.
- ✓ Utilisation d'une fiche de démarche scientifique.
- ✓ Proposition de situations d'apprentissages ludiques et expérimentales, de situations de défis (observer, tâtonner, expérimenter par eux-mêmes en coopérant).
- ✓ Organisation de sorties : animations proposées par les différents musées de Tournai, la ferme, la chèvrerie...

4. Education à la citoyenneté, la santé, aux médias et à l'environnement.

- ✓ Collection de piles dans le village en collaboration avec les riverains.
- ✓ Moment commémoratif avec les anciens combattants.

- ✓ Réalisation d'une charte pour établir des règles communes.
- ✓ Jeux de coopération et de sociabilisation.
- ✓ Cercle de paroles pour régler les conflits.
- ✓ Séances de relaxation.
- ✓ Sensibilisation au recyclage par apport des parents (un objet en devient un autre).



EN CONCLUSION

Ce projet d'établissement a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le Conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leurs enfants dans l'établissement les parents en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Ce projet est élaboré en fonction du :

- ✓ Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
- ✓ Décret du 03-05-2019
 - Livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.

1. Des missions prioritaires

Article 1.4.1-1. :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 1.4.1-2. :

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences sont placés dans la perspective de ces missions prioritaires. Ils assurent l'acquisition de connaissances constitutives d'une culture commune, de clés de compréhension et d'actions sur le monde, d'aptitudes et de savoir-être citoyens.

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école. [...]

Article 1.4.1-3. : adaptation de la définition des programmes d'études et

du projet pédagogique [...]

2. Des missions spécifiques au tronc commun

Article 1.4.2-1 : référentiel de compétences initiales

Article 1.4.2-2 : référentiels du tronc commun

3. De l'autonomie des écoles

Du projet éducatif et du projet pédagogique

Des programmes d'études

Du projet d'école

Du règlement des études

4. De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

5. Du parcours des élèves

Du rythme de l'élève

De la pratique de l'évaluation formative et de la pédagogie différenciée

De l'accompagnement personnalisé

6. Des élèves à besoins spécifiques

Des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire

7. Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours de philosophie et de citoyenneté

- ✓ Décret du 14 mars 1995 : "École de la réussite"
 - Mise en place d'une organisation en cycles.
- ✓ Circulaire du 03/08/2017
 - Organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s).
- ✓ Décret du 11/07/2002
 - Organisation des formations en cours de carrière.
- ✓ Décret du 17/06/2021
 - Décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS

En fonction des lois et décrets en vigueur, ce projet d'établissement pourrait subir l'une ou l'autre modification ou mise à jour.

